



Litiges avec un électricien

Par ocalaig

Bonjour,

Un électricien a fait des travaux dans ma maison. Suite à des malfaçons, il s'est engagé à l'expert mandaté par une compagnie d'assurance à régulariser les erreurs commises et à fournir une attestation de Consuel.

A ce jour et après plusieurs relances, je vais devoir faire venir un huissier pour constater les carences par rapport à l'engagement pris et accepté par toutes les parties.

Je sens que je vais devoir porter l'affaire devant les tribunaux.

Quelle est l'instance compétente ?

Je vous remercie pour votre réponse

Ocalaig

Par jury34

Bonjour,

Le juge de proximité statue pour les litiges entre personnes dont la résolution ne doit aboutir à aucune compensation financière ou dont les montants en jeu n'excèdent pas 4.000 ? ,

Il est par ailleurs chargé de l'exécution des procédures :

d' injonction de payer (pour les litiges liés à des difficultés de paiement) dont le montant n'excède pas 4.000 ? ,

d' injonction de faire (pour obtenir la livraison, la réparation ou le remplacement d'un bien) quand le montant en jeu n'excède pas 4000 ? .

Bien cordialement

Par ocalaig

Merci pour votre réponse

Cordialement

Ocalaig